

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

REPOSE A L. J. GAUTHIER

TROISIEME LETTRE

Louis Joseph :—

Il ne faut pas se choquer. La colère est toujours mauvaise conseillère. Même s'il était vrai que je tarde à répondre directement à votre première Lettre Ouverte, il vaudrait mieux pour vous de garder votre sang-froid ; j'aurai une réponse pour chacune de vos assertions mais il ne faut pas s'emballer ; chaque chose viendra en son temps. Il n'y a rien qui presse. D'ailleurs vous aurez occasion de constater que : "Petit train va loin".

Vous ne devriez pas vous irriter. Depuis deux ans vous faisiez contre moi une lutte d'hypocrisie, vous dérochant du mieux que vous le pouviez pour m'atteindre plus facilement, et surtout avec le moins de danger possible. Aujourd'hui vous vous mettez au blanc pour chanter victoire ; vous ne devez pas vous attendre à ce que je ne profite pas de cette circonstance pour vous faire connaître tel que vous êtes.

Non, Louis Joseph, vous ne devriez pas vous mettre en colère, car tout le monde sait qu'il n'y a que la vérité qui blesse en ces matières.

Vous trouvez que je ne suis pas poli ; vous avez raison quant à ce qui concerne mes nouveaux rapports avec vous. Vous ne devez pas vous attendre à ce que je vous dise "monsieur", quand vous savez et quand tout le monde sait que je ne crois pas que vous en soyez un monsieur. Je ne vous demande pas de me trouver affable ; je veux tout simplement que vous me trouviez et que tout le monde me trouve franc. Je préfère la franchise à l'affabilité. J'ai toujours détesté les gens aux bonnes manières, mais au cœur perfide. J'ai peut-être tort pour les gens comme vous, mais pour le commun des mortels j'ai certainement raison.

Bien que ma manière d'écrire vous tombe évidemment sur les nerfs, je n'ai aucunement l'intention de changer de ton. Vous voulez pratiquer l'intimidation pour faire arrêter ma plume d'écrire votre triste mais véridique histoire. Vous vous adressez à une mauvaise porte.

Pourquoi écrire des insanités comme celles-ci : "Je suis descendu dans l'arène en relevant ma visière et en arborant mes couleurs : je me bats au grand jour sachant que vous avez à la main un stylet empoisonné. Je briserai votre poignard et je ferai sauter votre masque pour que chacun vous connaisse tel que vous êtes. Rien ne m'arrêtera, rien ne me fera reculer, rien ne m'attendrira ; ni les injures, ni les menaces, ni les saletés, ni les supplications.

"J'ai longtemps patienté, j'ai longtemps hésité, mais aujourd'hui ma résolution est prise, et c'est sans terreur et sans effroi que je vous dis, "Monsieur, à nous deux" !"

Réellement, Louis Joseph, si j'avais une histoire publique aussi sale que la vôtre, si j'avais sur le dos une affaire du genre de celle que vous avez eue avec les Artistes Canadiens-Français ou avec les gens du Club Lafontaine, ces menaces auraient de quoi m'effrayer. Mais, Louis Joseph, je n'ai jamais spéculé sur les argents des veuves et des orphelins, et je n'ai jamais voulu troquer mes convictions politiques pour un avantage quelconque, comme vous l'avez fait vous-même.

Vos menaces me font sourire, et avant de les commenter laissez-moi vous rappeler un petit souvenir. Cela vous fera comprendre que vos menaces pour la frime, votre bluff comme diraient les Anglais, n'ont aucune prise sur moi.

Vous n'êtes pas un vaniteux, toutes les gens qui ne vous connaissent pas le savent, mais dans le but évident de me faire comprendre combien vous étiez fin, vous étiez rusé, vous m'avez conté à vingt reprises peut-être ce petit incident de l'enveloppe ne contenant qu'une lettre blanche. C'était lors d'une assemblée au cours de laquelle devait parler contre vous un de nos plus forts jouteurs de husting canadiens-français. Vous redoutiez de sa part une attaque personnelle, probablement la narration de l'histoire du Club Lafontaine dont vous aviez été le triste héros. Vous me rapportiez qu'ayant à parler avant lui, avec force grands gestes pour attester de votre sincérité, vous aviez déclaré que si on voulait aller trop loin vous aviez dans votre poche une lettre qui serait compromettante pour quelqu'un. Alors, le sourire aux lèvres, vous me disiez que cette fameuse lettre n'était qu'un bout de papier sur lequel il n'y avait pas un seul mot d'écrit. Votre bluff vous avait sauvé d'une dangereuse situation.

Je vous ai laissé dire et redire. Cela vous faisait tant plaisir de me raconter cet incident qui pour vous a été un des plus mémorables de votre carrière d'orateur populaire. Cependant, il n'a pas été sans me porter quelque profit en me faisant connaître un angle de votre mentalité.

Vous avez essayé cette tactique avec moi à la mémorable assemblée de St-Charles-sur-Richelieu, où pour calmer la foule vous étiez obligé de déclarer que vous aviez fini d'être candidat dans le comté de Saint-Hyacinthe. A cette assemblée, vous avez annoncé que vous auriez des accusations formidables à porter contre moi avant la fin de la lutte, et que vous attendiez des documents à cet effet. J'ai ri de votre menace, et j'ai répondu que jamais vous n'auriez ces documents compromettants. Vous ne les avez pas eus et vous ne les aurez jamais, car ils n'existent pas et ils ne peuvent pas exister.

Vous me menacez derechef dans votre seconde lettre ; votre bluff ne prendra pas plus.

N'ayant rien à me reprocher de malhonnête dans ma vie publique ou privée, je ne crains rien de personne, encore moins d'un caractère de votre trempe. Vous dites : "A nous deux", je vous réponds "mais allez-y donc, ne vous gênez pas".

Vous trouvez que je n'ai pas encore répondu à toutes les assertions contenues dans votre première lettre. Prenez patience, je veux vous administrer votre médecine à petite dose pour qu'elle ait un meilleur effet. Lors même que Paris aurait valu une messe, elle ne s'est pas bâtie en un jour.

Soyez assuré, cependant, Louis Joseph, que malgré vos menaces ridicules je continuerai à écrire votre triste mais véridique histoire. La continuation en a été presque retardée d'une semaine, mais c'est de votre faute. Il ne faut pas se choquer, Louis Joseph. Si vous ne vous étiez pas choqué, vous n'auriez pas écrit votre seconde lettre et je serais un peu plus avancé dans la narration qui paraît tant vous préoccuper.

A la semaine prochaine.

T.-D. BOUCHARD

St-Hyacinthe, 15 Août, 1919.

Une tentative d'Armand Boisseau

Décidément si Armand Boisseau vient à prendre l'importance qu'il croit avoir, on peut s'attendre à une bonne administration de nos finances publiques. A entendre les discours ampoulés qu'il prononçait au cours de ses campagnes contre le conseil municipal, on aurait pu croire qu'il était le meilleur défenseur du trésor public.

Il est malheureux que ses actes ne prouvent pas la véracité de ses discours. On se rappelle que le conseil municipal le remerciait de ses services parce qu'alors qu'il était greffier de la Cour du Recorder, au lieu de tâcher de faire rapporter à cette cour tout l'argent qu'elle était susceptible de pouvoir faire entrer dans la caisse de la Cité, il laissait aller l'argent à la Cour du Magistrat dont il était aussi le greffier payé à tant de la cause.

Il vient de donner une nouvelle preuve de son dévouement aux intérêts des citoyens. Ceux qui veulent voir clair comprendront que l'intérêt public a jamais été ce qui a fait agir Armand Boisseau.

Il vient de tenter de faire perdre à la ville quatre-vingt pour cent d'une créance de cent-trente dollars environ, et si Armand Boisseau avait eu au conseil des échevins qu'il aurait pu conduire, la ville aurait perdu une centaine de dollars sur un seul compte de taxes. Heureusement que la majorité du conseil est encore composée de gens qui ne s'en laisseront pas imposer par Armand Boisseau, et Monsieur Boisseau a eu du conseil la réponse que son outrecuidance lui méritait.

M. Boisseau, il y a déjà plusieurs mois, avait été nommé liquidateur volontaire du magasin de Mlle Montmarquette qui devait environ cent trente-cinq dollars de taxes. Comme tout le monde le sait, la créance de la ville était privilégiée et aurait dû être payée depuis longtemps. M. Boisseau écrivit une lettre au conseil municipal pour le mettre en demeure d'accepter une composition à vingt cents dans le dollar ou de tout perdre sa créance.

Cette lettre fut remise au Maire qui donna instruction de la soumettre au conseil municipal. La réponse du conseil ne se fit pas attendre ; instruction fut donnée de refuser cette offre d'Armand Boisseau et le trésorier reçut ordre de percevoir immédiatement la somme totale.

M. Boisseau répondit au trésorier qu'il ne paierait pas plus que vingt pour cent et qu'il ne donnait, dans son omnipotence, que dix jours à la ville pour accepter le vingt pour cent, déclarant qu'elle perdrait tout dans le cas de non acceptation dans les délais qu'il offrait.

Le trésorier fit rapport au conseil et le conseil adopta une résolution unanime pour poursuivre.

La créance a été payée immédiatement soixante et quinze dollars, et la balance due sera versée par elle dans le trésor public le premier septembre. Armand Boisseau en sera quitte pour ses menaces et, grâce au conseil municipal, les citoyens de Saint-Hyacinthe ne perdront pas l'argent que M. Boisseau disait qu'ils perdraient si le conseil n'en passait pas par ses volontés.

Si jamais la clique d'Armand Boisseau vient à prendre le contrôle des affaires municipales, le public en verra de belles à Saint-Hyacinthe avec un homme dévoué comme lui pour la chose publique.

Nos lecteurs ne pourront pas déguster cette affaire dans toute sa saveur, si nous ne publions pas dans son entier la lettre de menaces de M. Armand Boisseau.

Voici ce qu'Armand écrivait dans sa sottise prétention pour faire peur au conseil :

St-Hyacinthe, 17 Juillet 1919

Monsieur A. Messier,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe,

Monsieur :

Ré Mlle Montmarquette, cédante ? J'ai soumis il y a quelque temps à votre conseil, une proposition de règlement des taxes, qu'elle doit à votre corporation.

Je vous ai offert 20 cts dans la piastre, et avant d'accepter cette proposition, vous me demandez, des détails, sur le règlement dans cette cession volontaire.

Je dois vous dire que la vente du fonds de commerce en question, réalise pas même suffisamment pour payer en entier tous les frais de liquidation.

Un règlement de votre réclamation à 20 cts dans la piastre serait à mon point de vue, un bien bon règlement, et à tout événement je dois vous dire que si vous en arrivez à la décision de ne pas l'accepter, vous serez obligé de perdre votre créance.

Je dois vous faire remarquer que cette affaire qui vous est offerte, est le résultat de mes démarches, auprès de Mlle Montmarquette, pour lui faire consentir à dédommager quelque peu, ses créanciers.

Vous voudrez bien me donner une réponse définitive, après la séance de la semaine prochaine.

Bien à vous,

ARMAND BOISSEAU

Voici le rapport que le trésorier fit de sa visite chez Armand Boisseau.

Saint-Hyacinthe, 29 Juillet 1919.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins de
la Cité de St-Hyacinthe :

Messieurs,

Conformément à la résolution du Conseil en date du 23 courant ré faillite Mlle Joséphine Montmarquette. Je me suis rendu auprès de M. Armand Boisseau N. P. pour obtenir les informations demandées.

Je lui ai demandé s'il avait un bordereau démontrant la valeur du stock et des créanciers. Il m'a répondu qu'il s'agissait d'une cession volontaire et que le produit de la vente du stock etc avait rapporté environ \$300.00 pas suffisamment pour payer les réclamations de loyer et des frais.

C'est alors me dit-il, qu'il a fait des instances auprès de Mlle Joséphine Montmarquette pour qu'elle emprunte l'argent afin de payer 20% dans la piastre à tous ces créanciers.

Ce qui fut accepté par les sus-dits.

Il m'a dit que son offre resterait ouverte pour 10 jours, après cela il ne paiera pas un sou à la Cité.

Respectueusement soumis,

EMILE CHAGNON.

Sec-Trésorier.

Comme on le voit, Armand a tout fait pour tâcher de faire perdre environ cent dollars à la ville. Heureusement que le conseil n'a pas cru aux peurs qu'il voulait lui faire.

Il en a été quitte pour avoir agité ses tonnerres de fer blanc. La ville rentrera dans ses fonds, et à l'avenir tout le monde devra se défier de l'esprit public de M. Boisseau.

A QUOI ON FAIT SERVIR LA DEVOTION

La semaine dernière nous avons publié un article dans lequel nous avons démontré que la dévotion au Sacré-Coeur avait un autre but, pour certaines personnes, que celui de sauver les âmes.

La crédulité populaire est facile à exploiter dans la province de Québec, et il est facile pour les exploités de mêler quoi que ce soit à une pratique religieuse quelconque. Il n'y a pas de doute qu'il a été facile pour le curé de la paroisse d'Albert, chaudi partisan du Droit d'Ottawa, de convaincre ses paroissiens que le Sacré-Coeur préférerait voir les dix-huit cents dollars qu'on avait ramassés en son nom être versés dans la caisse du journal castor d'Ottawa qu'être utilisés à lui élever un monument dans la paroisse. Son succès est cité comme un exemple de patriotisme et de religion par le Devoir, et nul doute que le pieux "Devoir" bénéficiera un jour ou l'autre de la vogue de la nouvelle dévotion.

Pour faire voir jusqu'où certaines gens poussent le ridicule avec cette dévotion louable en elle-même, il suffit de se rappeler les orgies et la débauche d'argent et de whiskey pratiqué par les partisans de M. Boisseau et de lire, à quelques semaines de l'élection, l'article publié dans le journal du pieux L. J. Gauthier et du pieux d'entre les pieux, Armand Boisseau.

Voici ce poulet que nous présentons à nos lecteurs, tel que nous l'avons trouvé dans "Le Courrier" :

Suite à la page quatre

Règlement concernant la construction de pavages, canaux d'égout et trottoirs de béton sur certaines sections de rues de la Cité de St-Hyacinthe.

Attendu qu'il est nécessaire de construire un trottoir de béton sur le côté nord-est de la rue Désaulniers, de la rue Girouard à l'entrée de la maison de Madame Tellier ;

Attendu qu'il est nécessaire de construire un trottoir de béton sur le côté nord-ouest de la rue Delorme, de la rue Laframboise à l'entrée de la manufacture de MM. A.A. Côté & Fils ;

Attendu qu'il est nécessaire de construire un trottoir de béton sur le côté sud-ouest de la rue Mondelet, de la rue Morison à l'entrée de la maison de M. Odilon Rochefort ;

Attendu qu'il est nécessaire de refaire l'égout collecteur de la rue Ste-Marguerite, une longueur de soixante pieds à partir de son embouchure ;

Attendu qu'il est nécessaire de construire un pavage de béton sur la section de la rue St-Pascal, située entre les rues Girouard et du Grand Tronc.

Attendu qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour payer le coût des travaux ci-dessus mentionnés et de pourvoir au remboursement de la somme empruntée :

Il est en conséquence statué et ordonné par règlement du conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe comme suit :

10.—Un trottoir de béton sera construit sur le côté nord-est de la rue Désaulniers, de la rue Girouard à l'entrée de la maison de Madame Tellier, soit sur une longueur de cinquante deux pieds, d'une largeur de quatre pieds et une épaisseur de huit pouces. Le béton sera mélangé dans les proportions de un, deux et demi et cinq, et une somme de soixante et quinze piastres est votée à cette fin.

20.—Un trottoir de béton sera construit sur le côté nord-ouest de la rue Delorme, de la rue Laframboise à l'entrée de la manufacture de MM. A.A. Côté & Fils, soit sur une longueur de quarante pieds, une largeur de quatre pieds et une épaisseur de huit pouces. Le béton sera mélangé dans les proportions de un, deux et demi et cinq. Une somme de soixante et quinze piastres est votée à cette fin.

30.—Un trottoir de béton sera construit sur le côté sud-ouest de la rue Mondolt, de la rue Morison à l'entrée de la maison de M. Odilon Rochefort, soit sur une longueur de deux cent trente trois pieds, une largeur de quatre pieds et une épaisseur de huit pouces. Le béton sera mélangé dans les proportions de un, deux et demi et cinq. Une somme de trois cent douze piastres est votée à cette fin.

40.—L'égout collecteur de la rue Ste-Marguerite sera refait sur une longueur de soixante et quatre pieds, s'étendant vers la rivière à partir d'un point situé à cent soixante et huit pieds de la ligne nord-est de la rue St-Casimir. Cet égout sera construit en tuyau de béton de trente six pouces de diamètre à une profondeur de moins de huit pieds, et une somme de quatre cents piastres est votée à cette fin.

5.—La section de la rue St-Pascal, située entre les rues Girouard et du Grand Tronc, sera pavée en béton, sur une largeur de quinze pieds et une épaisseur de sept pouces. Une somme de sept cent cinquante piastres est votée à cette fin.

60.—Les montants ci dessus formant le total de seize cent douze piastres.

70.—Les susdits travaux de construction de trottoirs seront payés suivant les dispositions du règlement numéro deux cent soixante et cinq ; ceux de construction d'égout le seront suivant les dispositions du règlement deux cent soixante et sept et ceux de construction de pavage le seront suivant les clauses du règlement numéro deux cent soixante et huit, sauf que le paiement couvrira une période de dix ans seulement, suivant le tableau ci-après.

80.—Tous les susdits travaux seront faits à la journée.

9.—Pour les fins sus-mentionnées et pour payer les dépenses d'émission, d'impression et de vente des débetures ci-dessus mentionnées. La Cité de St-Hyacinthe, corporation municipale ayant son bureau d'affaires dans La Cité de St-Hyacinthe, dans la province de Québec, est autorisée à emprunter une somme dix-sept cents piastres remboursable en dix paiements partiels, annuels et consécutifs devant dus le premier novembre de chaque année, et chacun d'eux pour le montant mis en regard de l'année de son échéance dans le tableau ci-après. Le premier versement sur le capital sera échu le premier novembre mil neuf cent vingt.

10.—Le capital de l'emprunt sera représenté par dix-sept débetures de cents piastres chacun, datées du premier novembre mil neuf cent dix neuf, et émises sous le seing du maire, le contreseing du greffier et le sceau de la municipalité. Ces débetures seront numérotées consécutivement de un à dix-sept inclusivement.

110.—Ces débetures porteront intérêt au taux annuel de cinq pour cent à compter du premier novembre mil neuf cent dix neuf, payable semi-annuellement le premier mai et le premier novembre de chaque année. Le premier semestre d'intérêt sera échu le premier mai mil neuf cent vingt.

120.—Les versements d'intérêt à faire sur chaque débetures seront représentés par des coupons y annexés, numérotés de un, au nombre de ces versements respectivement, et signés par le maire et contre-signés par le greffier, par l'impression, gravure ou lithographie d'un fac-similé de leurs signatures.

130.—Le tableau suivant donne le montant des deux semestres d'intérêt payable durant chaque année, et le montant en capital payable chaque année conformément aux articles qui précèdent, et il indique de plus les numéros des débetures à racheter chaque année, à savoir :

MONTANTS PAYABLES

Année	Capital	Intérêts	Total	Nos. des débetures
1920	\$200	\$85	\$285	1 et 2
1921	200	75	275	3 et 4
1922	200	65	265	5 et 6
1923	200	55	255	7 et 8
1924	200	45	245	9 et 10
1925	200	35	235	11 et 12
1926	200	25	225	13 et 14
1927	100	15	115	15
1928	100	10	110	16
1929	100	5	105	17

140.—Les dites débetures et leurs coupons seront payables au porteur, au bureau de La Banque Nationale à St-Hyacinthe, Québec, Montréal ou à tout autre endroit qui pourra être fixé par ce conseil, sur simple résolution.

150.—Les débetures et leurs coupons seront payables au porteur mais elles contiendront la clause suivante : Cette débeture pourra être revêtue d'un certificat de propriété signé par le trésorier de cette municipalité et le transport subséquent de cette débeture devra être enregistré dans le livre tenu à cette fin par le trésorier.

160.—Un fonds d'amortissement d'au moins un pour cent, mais suffisant chaque année pour faire le paiement dû sur le capital, suivant le tableau ci-haut, est orée.

170.—Afin de former ce fonds d'amortissement et de pourvoir au paiement des intérêts, les montants reçus des propriétaires riverains seront versés annuellement au dit fonds d'amortissement.

180.—Afin de parfaire ce fonds d'amortissement et de pourvoir davantage au paiement des intérêts et au rachat de ces débetures à leurs échéances respectives, de la manière et pour les montants indiqués au tableau qui précède, le conseil municipal devra imposer et prélever, chaque année, sur tous les immeubles cotisables pour les fins susdites, une taxe spéciale basée sur le rôle d'évaluation alors en vigueur.

190.—Le conseil municipal est autorisé à négocier, promettre de vendre et vendre ces débetures, en tout ou en partie, aux prix et conditions qu'il jugera avantageux pour cette cité et à sortir du produit de ces ventes pour les fins sus-mentionnées.

Nous, soussignés, Téléphore Damien Bouchard, maire et Albini Messier, greffier, certifions que le règlement numéro deux cent quatre vingt a été passé par le conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance ordinaire du six août mil neuf cent dix neuf.

Signé T. D. Bouchard,
Maire de la Cité de St-Hyacinthe
Signé A. Messier,
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe

Vraie copie
A. Messier
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

CANADA
Province de Québec
Cité de St-Hyacinthe

AVIS PUBLIC

Avis public est par le présent donné que le règlement numéro deux cent quatre vingt, concernant la construction de pavages, de canaux d'égout et de trottoirs de béton sur certaines sections des rues Désaulniers, Delorme, Mondelet, St-Pascal et Ste Marguerite, a été passé par le conseil municipal de la Cité de St-Hyacinthe, à sa séance ordinaire du six août mil neuf cent dix neuf. L'original du dit règlement est déposé au bureau du conseil où il peut en être pris communication.

St-Hyacinthe le sept août mil neuf cent dix neuf.
Signé T. D. Bouchard, Maire de la Cité de St-Hyacinthe.

Signé A. Messier, Greffier de la Cité de St-Hyacinthe
Vraie copie : A. Messier
Greffier de la Cité de St-Hyacinthe.

OUVRIERES DEMANDEES POUR LA FABRICATION DES CORSETS

Bons salaires Ouvrage permanent

Fabrique Idéale au point de vue
HYGIENIQUE.

S'adresser à la

E. T. Corset Co., St-Hyacinthe.

Gardez les enfants en santé durant les chaleurs

Toute mère sait combien la saison des mois chauds de l'été est fatale pour les petits enfants. Le choléra infantile, la diarrhée, la dysenterie, la colique et les maux d'estomac sont des maladies communes à cette époque et souvent, après quelques heures de maladie, une précieuse jeune existence est fauchée. La mère qui garde les Tablettes Baby's Own à la maison se sent en sûreté. L'emploi opportun de ces tablettes empêche les dérangements de l'estomac et des intestins, ou si la maladie éclate soudainement—comme cela arrive généralement—les Tablettes rétabliront sûrement l'enfant. Les Tablettes sont en vente chez tous les marchands de remèdes ou par la poste à 25c la boîte de la Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

LA CAUSE DE LA MALADIE

Presque toujours due à la faiblesse et à la pauvreté du sang.

A part les accidents ou les maladies dues à l'infection, presque toutes les mauvaises santé, proviennent d'une ou deux causes. La

grande erreur que les gens commettent, c'est de ne pas se rendre compte que toutes deux ont la même cause à la racine, nommément la pauvreté et la faiblesse du sang. On trouvera que le manque de sang ou quelque affection des nerfs est la cause de presque toutes les maladies. Si vous êtes pâle, en proie à des maux de tête, si vous êtes affligé de manque d'haleine, de palpitation de coeur, de mauvais appétit et de digestion défectueuse, la cause est presque toujours le manque de sang. Si vous avez des maux de tête nerveux, la névralgie, la sciatique et d'autres affections nerveuses, la cause est l'abattement et l'épuisement des nerfs. Mais l'abattement des nerfs est aussi le résultat de la pauvreté du sang, de sorte que les deux principales causes de la maladie n'en forment qu'une seule.

Ceci explique pourquoi un grand nombre de personnes, dont la santé laissait autrefois à désirer, qui étaient pâles, nerveuses et dyspeptiques, ont été rendues bien et en santé par les Pilules Rose du Dr Williams ; car il ne s'est jamais effacé couvert de remède aussi efficace pour augmenter l'approvisionnement riche sang vermeil et donner des forces aux nerfs épuisés. Tous, hommes comme femmes, tirent grand bénéfice d'un traitement à ce splendide créateur du sang et tonique pour les nerfs.

Si votre marchand ne vend pas de ces pilules, vous pouvez vous les procurer par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. (ann)

A VENDRE

3 Engins à gazoline, 3-5-7 forces. Aussi machines à traire, et banc de scie neufs.

Boîte 343, Montréal.

BASE-BALL

Dimanche dernier, les amateurs de base-ball de St-Hyacinthe ont été trompés par le fait qu'ils se sont rendus au parc Laframboise dans le but de voir les joueurs de notre ville faire face au club de Acton Vale, et que ce dernier club s'est abstenu de se rendre à St-Hyacinthe. Nos joueurs ont eux-mêmes été trompés par le gérant Ballard du club d'Acton-Vale.

Dimanche prochain, le Yamaska invite de nouveau les amateurs de base-ball de St-Hyacinthe à se rendre en grand nombre au parc Laframboise, où aura lieu une grande joute le club de notre ville et celui de Granby. Cette fois, on a eu soin de s'adresser à un club sur lequel on peut compter. Le Yamaska alignera pour dimanche sa meilleure équipe. C'est le Dr Viger qui sera l'arbitre de la joute de dimanche prochain.

THEATRE CORONA

MERC. ET JEUDI 20-21 AOUT

La "Romance de Tarzan"

Le théâtre "Corona" offre à ses habitués, pour mercredi et jeudi 20 et 21 août de la semaine prochaine, ce qu'il y a de mieux en fait de vues cinématographiques, la "Romance de Tarzan", dernier chapitre de "Tarzan of the Alps".

Cleo Madison qui est une actrice des plus en vue, dans le rôle principal. La "Romance de Tarzan" ne ressemble pas du tout à ce qui a figuré sur l'écran jusqu'à ce jour ; cette vue pleine de charmes étranges et de sensations, possède une pointe dramatique dont ne peut se défendre la critique le plus avisé. Les décors et la scène sont magnifiques, et la représentation graphique des différents caractères ne laisse rien à désirer sous le rapport des vues animées comme moyen d'amusement. Parmi les scènes qui se déroulent, il y en a qui offrent un contraste frappant entre la vie de la noblesse en Angleterre et cette vie sauvage, libre et sans entraves qu'on vit dans les vastes forêts et dans les jungles de l'Afrique.

Les prix d'admission sont de 25, 15 et 10 pour les enfants.

POUR UN DOLLAR

UN DOLLAR par mois, c'est bien peu de chose. Pourtant... grâce à la POLICE POPULAIRE de la LA PREVOYANCE, contre les accidents et les maladies, votre salaire est absolument protégé. Voilà qui est beaucoup.

LICITATION

In re Succession Flavie Davignon
AVIS PUBLIC

Mardi, le 26 août courant, sur les lieux, à onze heures de l'avant midi, heure locale, sera vendu à l'enchère sous l'autorité d'une ordonnance du Tribunal de la cour supérieure du district de St-Hyacinthe en date du 2 août courant, l'immeuble suivant appartenant aux héritiers de feu Flavie Davignon en son vivant épouse d'Adolphe Dussault savoir :

Un emplacement situé en la cité de St-Hyacinthe dans le quartier numéro cinq, sur la rue Notre-Dame, etant le numéro quatre cent cinquante huit et une lisière y contigue de six pieds de largeur à prendre sur toute la profondeur du numéro quatre cent cinquante six (Nos. 458 et p. 456) du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe avec une maison à TROIS LOGEMENTS et ses dépendances y construites.

Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné.
St-Hyacinthe le 7 août 1919,
RENE MORIN, Notaire.

ON DEMANDE

Des "buncheuses" des rouleuses et des filles apprenties.

Bons gages. S'adresser à la Manufacture Grothé, St-Hyacinthe P. Q. jno

On demande 25 filles pour travailler sur machines à coudre Singer. S'adresser à : Primely Mfg Coy, 12 St-Dominique jno

25 bons menuisier sou meubliers. Ouvrage permanent. Bons gages pour les hommes qualifiés. S'adresser. La Compagnie d'Orgues Canadiennes. jno

ON DEMANDE deux commis d'expérience dans un magasin général de marchandises sèches. Bons salaires, S'adresser à :

F. CHOINIERE,
124 rue Principale Granby

ENLEVEMENT DES DECHETS

M. Albert Cadieux a été autorisé par la ville à faire le service d'enlèvement des déchets. Les occupants de maison qui désireraient bénéficier de ce service sont priés de s'adresser au chef de police.

M. Cadieux enlèvera les déchets une fois la semaine et chargera pour ce service la modique somme de dix cents. jno



DENTIERS SCIENTIFIQUES

EXTRACTION SANS DOULEURS.

DR A. BEDARD

CHIRURGIEN-DENTISTE
190 rue Girouard,
St-Hyacinthe

MANUFACTURE A LOUER

La manufacture occupée actuellement par la St-Hyacinthe Soft Sole Shoe sera vacante au premier de mai prochain. Elle est maintenant à louer.

Local idéal pour la fabrication d'articles légers, situé à quelques pas de la gare du Grand Tronc.

S'adresser au bureau du Clairon jno

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique résidence à vendre Onze appartements très confortables. Système de chauffage à l'eau chaude. Eclairage au gaz et à l'électricité. Garage. Située sur la rue Girouard, à proximité du centre de la ville. S'adresser à T.-D. Bouchard, 173 rue Girouard. jno

Vient de paraître pour la saison de 1919

Le guide de Balle au Champ "Reach", volume de près de 400 pages, contenant toutes les règles du jeu, 10c l'unité, 15c par la maille. En vente chez

ST-JEAN FRERES,
Marchands de journaux
St-Hyacinthe.

JEUNE HOMME DE BUREAU

ON DEMANDE un jeune homme de bureau connaissant les 2 langues. S'adresser par lettre au bureau du "CLAIRON". jno

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETÉS ET FRANÇAIS,
ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, ÉPONGES,
BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc.

Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses.

PRESCRIPTIONS DES MÉDECINS
REMPRIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

Bureaux et Pharmacie

197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.
Téléphone, jour : 348 — Téléphone, nuit : 311

PLACEMENT DE **\$450,000.00** **HUIT ANS**
TOUT REPOS

Obligations garanties, 1ère et unique
hypothèque avec fonds
d'amortissement. **6%**

Compagnie de L'Edifice Dandurand Limitée

Coin St-Denis et Ste Catherine
MONTREAL

Datées du 1er Mai 1919 Échéant 1er Mai 1927

Principal et intérêt payables en or à la Banque d'Hochelega, à Mon-
tréal, Québec et New York. Intérêts payables 1er Mai et 1er Novembre.

COUPURES: \$100. et \$500.

Evaluation de la propriété - - - - - \$775,000.00
Revenu annuel - - - - - 57,000.00
Dépenses annuelles, Taxes, Assurances - 15,285.00
Revenu net - - - - - 41,715.00
(Presque deux fois la somme des intérêts annuels à 6% sur \$450,000)

LEGALITE: MM. Kavanagh, Lajoie & Lacoste.
Sir Alex. Lacoste, Conseil.

ACTE DE FIDEICOMMISS: Mtre Victor Morin, N.P.

GARANTIE: Les obligations sont garanties par un con-
trat de fiducie entre la Compagnie de "L'édifice Dandurand
Ltee." et le "Montréal Trust Co." L'émission
constitue une 1ère et unique hypothèque sur l'édifice et
le terrain de l'édifice Dandurand.

FONDS D'AMORTISSEMENT: Une partie substantielle
des obligations sera rachetée par le fidéicommissaire pen-
dant la durée de l'émission. La balance des obligations
restant due à la fin de la huitième année sera ren-
trée par un nouvel emprunt.

Les obligations "Dandurand" sont des placements légaux pour les Banques
d'Épargne, les Compagnies d'Assurances, administrateurs de successions, etc.

Pour détails et formule de souscriptions s'adresser au

SYNDICAT DE SOUSCRIPTION

T. BRASSARD, Notaire **J. W. MARTEL, Notaire**
ST-JEAN, Qué. SOREL, Qué.
GASTON BEAUDOIN, Notaire **ELZ. CHABOT, Notaire**
JOLIETTE, Qué. ST-HYACINTHE, Qué.
J. R. OUIMET, Notaire, ST-POLYCARPE, Qué.
CREDIT CANADA Ltée **J. A. FOURNIER, Courtier**
145 ST-JACQUES, MONTREAL. 83 ST-PIERRE, QUEBEC, Qué.



NOUS avons enfin reçu nos fameux
VIBRATEURS "STAR ELECTRIC"

Hâtez-vous de vous en procurer un, car
le nombre est très limité.

Venez les voir a notre magasin, ce sont
de vrais "BIJOUX".

**SOUTHERN CANADA POWER
CO. LTD.**

Pacifique Canadien HORAIRE DES TRAINS

3.11 am. pour Farnham et stations interm.
3.25 pm. " Farnham et " "
11.40 am. " St-Guillaume " "
6.35 pm. " St-Guillaume " "

Tous ces trains font un rattachement
direct à Farnham pour tous les points de
l'Est et l'Ouest.

Nous attirons votre attention sur le nou-
veau service de trains rapides pour l'Ouest
ainsi que le service de chars parloir atta-
ché à ces trains entre Montréal et Ottawa.
Pour vos billets et réservations adressez-
vous @ :

J. E. MORIN
Agent de billets.
92 rue Mondor.

JN MAUVAIS RHUME CHRONIQUE Guéri au moyen de Vinol.

Crestline, Ohio. "J'avais contracté
un rhume chronique, et j'étais restée
faible, nerveuse et débile. Je suis à la
tête d'une petite famille de trois, et j'a-
vais beaucoup de difficultés à faire mon
travail. J'ai pris plusieurs sortes de re-
mèdes, mais toujours sans bons effets.
Un jour, enfin, j'ai entendu parler de
Vinol, j'en ai pris, et je suis maintenant
rétablie forte, mon rhume est disparu,
et je me sens très bien." MDK. H. H.
CARLISLE.

Nous garantissons Vinol, notre excel-
lent tonique de foie de morue et de fer,
sans huile, pour les rhumes chroniques,
et pour les santés délabrées, affaiblies
et nerveuses.

Horaire des Trains

Aux différentes gares

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heures de départ des trains :—

÷ 9.55 a.m. × 5.47, p. m. ÷ 9.35 p. m.
Pour Sherbrooke, Coaticook, Island
Pond, Portland, Victoriaville et Qué-
bec.

÷ 5.56 a.m. × 7.25 a.m., × 10.43 a.
m. † 2.30 p. m. ÷ 5.22 p.m. = 8.00
p. m. Pour Beloeil, Montréal, Ottawa,
Toronto, les Etats-Unis et l'Ouest.

Heures de l'arrivée des trains :—

÷ 9.55 a.m. ÷ 1.20 p.m. S 3.20 p.m.
× 5.47 p.m. ÷ 9.35 p.m. de Montréal
des Etats-Unis et de l'Ouest.

÷ Tous les jours.
× tous les jours, dimanche excepté.
† Tous les jours, samedi et dimanche
exceptés.

= Dimanche seulement.
S Samedi seulement.

Nous émettons des billets, bons sur
le Pacifique Canadien ou le Canadien
National, à partir de Montréal, sur de-
mande des passagers.

Pour billets et renseignements, adres-
sez-vous à Ernest. O. Picard, agent
pour la ville, 35 rue Laframboise ou
à F. C. Bouvette, chef de gare.

LE PACIFIQUE CANADIEN

Billets en vente pour tous les points du
Canada et des Etats-Unis, ainsi que pour
l'Europe à notre bureau de St-Hyacinthe.

P. S. — Bien que vous ne preniez le Pa-
cifique Canadien seulement à Montréal,
vous pouvez acheter vos billets à St-Hya-
cinthe.

Adressez-vous à notre agent.

J. E. MORIN
Bureau "Dominion Express"
No. 92 rue Mondor

The Quebec, Montreal & Southern Railway Company.

A partir du 5 mai, 1919 l'ho-
raire suivant est en force sur le
chemin de fer Quebec, Montreal &
Southern :

Pour St-Judes, lundi, mercredi et
vendredi, à 1.30 hrs p. m.

Pour Iberville et Noyan à 3.20
hrs p. m. tous les jours excepté le
dimanche.

Pour plus amples renseignements
au sujet des trains, s'adresser à l'a-
gent de billets

N. J. FERGUSON,
Gen. Passenger Agent.
L. J. BOURBEAU, Agt, St. Hyacinthe
Téléphone 28.

"LE CLAIRON" est publié et
imprimé par l'Imprimerie Yamaska
Incorporé, au No 173 rue Girouard
Saint-Hyacinthe.

81 TEL. BELL BUREAU 14 RUE ST-DENIS
92 " " RÉSIDENCE 74 ST-DOMINIQUE
710 R 11— POINTE AUX FOURCHES

W. AMYOT

Représentant de "LA PREVOYANCE"
compagnie d'assurances : sur la vie, contre
les accidents, les maladies, etc.

A bien noter que \$1.00 par mois, payée à "LA PREVOY-
ANCE" assure votre salaire

ASSURANCES CONTRE LE FEU ETC., ETC.

TERRES ET PROPRIETES DE VILLE
A VENDRE OU A ECHANGER.
Spécialité: CIGARES. 2-21-

ST-HYACINTHE

Abonnez-vous au "Clairon" le
véritable organe libéral.

Inventions

Protégées en tous pays

Si vous avez une invention à développer et
à protéger, une marque de commerce à faire
enregistrer, veuillez communiquer avec nous.
Nous nous chargerons de faire pour vous
les recherches nécessaires. Nous vous aide-
rons de nos conseils et nous vous donnerons
tous les renseignements que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL

GRAND CHOIX DE

Tapis, Préfarts, Portières
et Rideaux

Chez
EUG. L. DESAUTELS
222-226 Cascades, St-Hyacinthe

INVENTIONS

Protégées en tous pays

Si vous avez une invention à développer
et à protéger, une marque de commerce
à faire enregistrer, veuillez communi-
quer avec nous.
Nous nous chargerons de faire pour
vous les recherches nécessaires. Nous
vous aiderons de nos conseils et nous
vous donnerons tous les renseigne-
ments que vous désirez.

PIGEON & LYMBURNER
AUTREFOIS
PIGEON, PIGEON & DAVIS
Edifice "Power" MONTREAL



Faites usage du Liniment Minard
pour la grippe espagnole, les rhumes,
enrouements, etc., etc.

J. S. Beaudet
Notaire.

Argent à prêter. — Assurance

3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P. Q.

Abonnez-vous au "Clairon" le
véritable organe libéral

GRAND TRUNK RY. SYSTEM

EXCURSION DE MOISSONNEURS
\$12 WINNIPEG
Plus 1/2 c. par mille au delà

Excursions les 12 et 19 août 1919

De toutes les stations dans la province de Québec, ainsi des stations dans
la province d'Ontario—Toronto.

PRIX DU RETOUR : 1/2 c par mille, jusqu'à Winnipeg, plus \$18,
jusqu'au point de départ.

Pas de changement de Chars entre l'Est et l'Ouest sur le
G. T. R. Pour renseignements, s'adresser à l'agent du Grand Trunk le
plus rapproché, ou à

C. O. PICARD, Agent de billets

CHEMIN DE FER GRAND TRUNK

35 Rue Laframboise : ST-HYACINTHE

UNIQUE AU MONDE

- EXTRACTION DES NERFS DENTAIRES ABSOLUMENT SANS DOULEUR EN 5 OU
10 MINUTES AVEC OBTURATION FINALE OU POSE D'UNE COURONNE EN UNE
SEULE SEANCE. Cette découverte extraordinaire du Dr. Fournier s'ap-
plique aussi aux extractions et plombages sans douleur.
- CRAYON ANESTHÉTIQUE DU DR. J. N. PAUL FOURNIER. Préviens ou en-
lève toute sensation douloureuse de la piqûre hypodermique. Cette
invention récente est le fruit de trois années de recherches inlassables
du Dr. Fournier.
- Poudre antiseptique du Dr. J. N. PAUL FOURNIER : Invention tellement
merveilleuse que la Canadian Hospital Supply Co. vient de prendre ar-
rangement avec l'inventeur pour la mettre sur le marché canadien.
- Possède de tous les matériaux dentaires précieux, de tous les caou-
choucs et de toutes les nouveautés.

DRS FOURNIER & HOULE, Experts-Spécialistes dans la fabrication des
dentiers et pièces dentaires en or,
182 rue Girouard. — Tél. 40. — ST-HYACINTHE, Qué.

Obligations 6 1/2% Cinq ans

DE LA
Montreal Tramways & Power Co.,
LIMITED

PRIX : 101—plus l'intérêt couru.
Pour rapporter 6.25 p. c.

RENE T. LECLERC

BANQUIER ET COURTIER

160 rue Saint-Jacques, Montréal.

Téléphone: Main 1260-1261 et 922 (Maison fondée en 1901)



Achetez des
Timbres
d'Épargne
de Guerre
là où est
en montre
cet
écusson.

Lisez
les Chiffres

Remarquez que le prix d'achat du
Timbre et son prix de vente, s'élève
chaque mois. Il continuera à
monter jusqu'au 1er janvier 1924,
date à laquelle le Dominion du
Canada s'est engagé à payer
\$5.00 chaque Timbre d'Épargne
de Guerre.

Grandeur du
Timbre
d'Épargne
de Guerre

(Suite de la première page)

LA REVANCHE DU SACRÉ-COEUR

"Des acclamations frénétiques retentissent. Des cris d'enthousiasme se s'échappent de toutes les poitrines. Les mains se dressent, les chapeaux s'agitent en l'air. Une rumeur s'élève vers le ciel, majestueuse et grave, frémissante de la reconnaissance dont vibrent tous les coeurs.

"La lutte vient de se terminer, la victoire est consacrée. Le beau comté de Saint-Hyacinthe est gagné, grandi, débarrassé. Le Sacré-Coeur est vengé, et noblement vengé. L'ennemi a voulu détrôner le Sacré-Coeur, le Sacré-Coeur s'est chargé de le terrasser et de le faire crouler sous le mépris de l'électorat. L'ennemi a voulu jouer au sec-taire, il en a crevé.

"En ces minutes d'indicible émotion, on voudrait se recueillir, et, s'il était possible, revivre par la pensée les heures écoulées, depuis celle où l'appel au combat et l'espoir firent palpiter les coeurs jusqu'à la dernière heure où le Sacré-Coeur inclina la balance du côté des défenseurs du droit, de la liberté et de la démocratie chrétienne.

"Mais suivant la loi des choses le torrent de la vie nous entraîne en avant; nous n'entrevoions que le commencement de la lutte et sa fin.

"Le commencement : quand las du régime de l'égoïsme, de l'autocratie, des hommes libres, des hommes de coeur et de toutes nuances politiques ont fourbi leurs armes et, dans un magnifique et unanime élan, ont marché contre l'ennemi commun; et aujourd'hui, la fin, le comté de St-Hyacinthe a remporté par la plus éclatante des victoires.

"Désormais la Cité de St-Hyacinthe, délivrée du joug de l'autocratie, et à sa suite et, par elle, si l'on peut dire, les belles campagnes du Comté de St-Hyacinthe recouvreront leur indépendance et connaîtront les trésors de la vraie liberté.

"Nous aimons à cette heure à regarder les visages tant l'enthousiasme qui débordait des coeurs mat de joie et de confiance dans les yeux.

"S'il nous faut avoir le courage d'oublier les personnalités, les injures et ne pas se laisser éblouir par la grandeur de la victoire, il convient, cependant, de remercier le Sacré-Coeur de cet immense triomphe, ce n'est point rabaisser le talent des chefs, l'héroïsme des soldats, puisque c'est célébrer la coopération de l'homme à l'oeuvre du Sacré-Coeur.

"Maintenant le travail s'impose à tous plus que jamais. Il importe que chacun se penche sur son oeuvre, mieux encore que par le passé, s'aime davantage et, comme les artisans, ait le souci de la parfaire.

Ne faut-il pas prendre les lecteurs du "Courrier" pour des fous, pour publier pareilles sottises ?

Nouvelles Locales

PERSONNEL

Mlle Florentine Lorange, de St-Hyacinthe, est partie pour une vacance de huit jours, en visite chez son frère à East Angus.

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTÊMES

Août 12.—Joseph Maurice Guy, fils de Raoul Piché et de Maria Rivard. Parr. et marr., Olivier Piché et Herménie Ducharme.

Août 13.—Jeannine, Irène, Claire, fille de Ernest Plamondon et de Irène Sicotte. Parr. et marr., Jovite Sicotte et Armanda Brodeur.

Août 13.—Marie, Flore, Françoise, fille de Lionel Robert et de Emma Hébert. Parr. et marr., Arthur Hébert et Marie Robert.

DÉCÈS

Août 8.—Dolorès Chapdelaine fille de Wilfrid Chapdelaine et de Georgiana Phaneuf — 9 mois.

Août 9.—Angéline Pelletier, fille de Joseph Pelletier et de Rose-Anna Claing, — 1 mois.

Août 12.—Domitilde Larivière, veuve de François Bergeron — 82 ans.

Août 14.—J.-Baptiste Ménard — 73 ans.

MARIAGES

Août 12.—Entre Magloire Massé fils de François Massé et de Odina Fontaine, et Marie Onannia Brodeur, tous deux de cette ville.

Août 12.—Entre Chs-Auguste Fortin, fils de Phileas Fortin et de B. Théberge, et Marie Oliva Brodeur fille de Arthur Brodeur et de Marie Mélina Lapointe, tous deux de cette ville.

DESROCHERS ET GATIEN DEVANT LE MAGISTRAT MARIN

Le grand événement de la semaine au palais de justice de St-Hyacinthe a été le procès de MM. Gatién et Desrochers, conjointement accusés par le lieutenant Cloutier de Montréal, représentant les autorités militaires, d'avoir conspiré pour frauder certains conscrits en se faisant donner de l'argent en retour de passes ou de cartes d'exemption n'ayant aucune valeur. M. Gatién devait aussi répondre à l'accusation d'avoir incité le conscrit Perron de ne pas se rapporter, lui fournissant, moyennant considération, une passe ou carte également sans valeur.

Cette cause a commencé à être entendue devant le magistrat Marin, lundi. C'est Mre Louis Lussier, C. R., avocat qui représentait le plaignant, avec Mre J. O. Beauregard, C. R. substitut du procureur-général comme conseil.

Mre Rodolphe Monty était l'avocat de l'accusé Desrochers, avec Mre N. K. Laflamme comme Conseil.

L'accusé Gatién était représenté par Mre V. E. Fontaine, C. R., avocat de cette ville.

On a commencé d'abord à procéder dans la cause pour conspiration contre les accusés Desrochers et Gatién.

Dans la journée de lundi, une vingtaine de témoins ont été entendus, et tous ont déposé leurs témoignages contre les accusés.

Le témoin Henri Dorsonnes, qui le premier a été entendu, a juré que toutes les cartes d'exemption ou de congé données aux conscrits et qui leur étaient montrées apparemment signées par lui, étaient des faux.

Il y a eu ensuite une vingtaine de témoins conscrits pères ou amis de conscrits qui sont venus raconter qu'ayant entendu pire que des cartes d'exemption pouvait être obtenues chez l'accusé Gatién, ils se sont adressés à lui et payant une

moyenne de \$310. Les témoins Guillette, Arcand et Hains après s'être adressés à l'accusé Gatién sont allés en sa compagnie deux ou trois fois à St-Hilaire voir l'accusé Desrochers avec qui ils ont transigé directement.

Quelques-uns ont déclaré avoir été depuis partiellement remboursés par l'accusé Gatién.

L'enquête a été reprise mercredi. On a encore fait entendre une quantité de témoins, lesquels ont juré avoir donné de l'argent à M. Gatién pour recevoir des cartes d'exemption ou de congé qu'il leur remettait en retour et qui étaient fausses. Beaucoup ont dit avoir été partiellement remboursés de cet argent. Mais personne ne paraît pouvoir dire ce que faisait M. Gatién de cet argent qu'on lui donnait. Les témoignages de tous les témoins se ressemblent ou à peu près.

La cause a été remise au vendredi, 22 du mois courant.

DE PASSAGE

M. George Brouillet, de Waterbury, Conn., soldat de l'armée américaine retour du front, est de passage à St-Hyacinthe, en visite chez son père, M. Louis Brouillet.

M. le Dr Trotter de Bell River, Ontario, et son épouse, sont de passage à St-Hyacinthe, en visite chez M. Albani Côté, industriel. Ils font le voyage en automobile, et doivent s'en retourner en passant par Adirondac, Buffalo et les chutes Niagara.

Defense d'avancer

Avis est donné que je ne me tiendrai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans un ordre signé de ma main.

PIERRE COTÉ

63 Rue Notre Dame, St-Hyacinthe 4fs

FEU Mlle BERNADETTE ROBERT

Mercredi, le 13 courant, en l'église paroissiale de Marieville, ont eu lieu les funérailles de Mlle Bernadette Robert, fille de M. J. Edmond Robert, député de Rouville à la Législature de Québec.

Mlle Bernadette Robert était âgée de 23 ans. C'est avec regret que nous avons appris la nouvelle de ce deuil cruel pour la famille et pour toutes les personnes amies de la jeune défunte et de sa famille. Le Clairon prie la famille J. Edmond Robert de bien vouloir accepter ses plus sincères sympathies.

REUNION D'AMIS

Chez M. Elie Sénécal, le jeudi, 7 août, il y eut grande réunion d'amis. On y passa une très belle soirée, dont on partagea la longue mais encore trop courte durée entre le jeu de cartes, la déclamation la musique et le chant, et un peu de sauterie.

Prirent part à cette réunion : Mlles Blanche et Raymonde Blais, et Gergette Lecomte, de Montréal; Mlles Marie-Reine Demers, Germaine Goyette, Irène Arpin, Lucienne Arpin, Berthe Brouillé, Berthe, Rita, et Yvonne Dumaine, Arséna Laliberté, Diana Brown, Dora Brown, Marie-Flore Valcourt, Aline Valcourt, de St-Hyacinthe; MM. Aimé Lecomte et Laurier St-Amour, de Montréal; MM. Girard Robert, Arthur Robert, Valmore Duquette, Jules Fournier, Emile Sénécal, Adélar Senécal, Paul Bouchard, R. Turcotte, E. Darcy, et plusieurs autres.

ARRESTATION

Mardi dans l'après-midi, M. Hormidas Marchessault, grand-connâtable, se rendait au village St-Joseph, pour opérer l'arrestation d'un nommé Edouard Lambert, accusé d'avoir volé une voiture pour enfant.

L'arrestation d'Edouard Lambert n'a pas été des plus faciles à faire. M. Marchessault a eu à se protéger contre trois rebelles qui lui ont engendré chicane afin d'empêcher l'arrestation: le père d'Edouard Lambert et deux de ses fils. C'est en usant de diplomatie que M. Marchessault put s'exempter de recevoir des coups. Tout de même il lui a fallu avoir recours à la police de la ville afin de pouvoir conduire le dit Edouard Lambert à la prison commune.

M. EMILE MARIN A MONTREAL

M. le juge Emile Marin, magistrat du district de St-Hyacinthe, a siégé au palais de justice de Montréal, cette semaine, en Cour de comparution et d'enquête, remplaçant le juge Cusson qui a été nommé à la Cour des sessions pendant la maladie du juge Bazin.

A LOUER

M. Gobeille laisse à savoir qu'il aura des logements à louer sur les rues St-Dominique et Cascades.

S'adresser au No. 28, rue Bourdages, St-Hyacinthe. 2fs

CHEZ M. O. DEMERS

Samedi soir, 9 du courant, M. Ovi-la Demers, du village La Providence, n'était plus le maître dans sa maison. Les maîtres étaient les amis de ses enfants qui s'y étaient donné rendez-vous en très grand nombre en vue d'une joyeuse réunion. Mais la jeunesse s'amusa si bien que M. Demers n'a pas songé à se plaindre d'avoir perdu sa maîtrise chez lui. Comms l'on fait toujours à ces réunions d'amis chacun, sans trop se faire prier, y alla de sa chanson ou de sa déclamation. A cela on mêla l'agrément de différents jeux à la mode dans le bon vieux temps, et on fit un peu de sauterie. Le temps fut court et bon chez M. Demers, samedi soir.

Etaient présents: M. et Mde Demers, Mlles Raymonde Blais, Gergette Lacombe, Berthe Brouillé, Lucienne Côté, Arséna Laliberté A. Robidoux, Berthe et Yvonne Dumaine, Irène Arpin, Blanche Blais, A. Cormier, Germaine Goyette, A. Pion, Antoinette Lecomte, Eveline St-Louis, Antoinette Bérrard, Marie-Reine Demers; MM. R. Tétrault, O. Bernard, R. Demers E. Laroche, I. Lussier, G. Robert, A. Sénécal, J. Fournier, A. Lemieux E. Darcy, Arm. Grisé, R. Brouillé, L. St-Amour, A. Lecomte, A. Reeves, A. Robert, R. Dion, L. Drouin, V. Duquette, A. Grisé, A. Guillerie, E. Pérusse, E. Sénécal, N. Perreault C. Brouillé, L. Boulé, J. C. Brissette, E. Brouillé, O. Brouillé, R. Turcotte, P. Perron, Noel-H. Paradis, H. Isabelle, W. Duhamel, R. Bouchard, A.-Beaudin, H. Grisé.

LA PREVOYANCE

Acheter une bonne police d'assurance, c'est s'enrichir et c'est faire preuve d'une grande sagesse; c'est se protéger et vouloir protéger sa famille. Voyez M. Wilfrid Amyot, il vous vendra une police de La Prévoyance qui vous donnera tous les avantages que vous puissiez désirer.

THEATRE CORONA

DIMANCHE, 17 AOUT - EN MATINEE ET SOIREE

PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

GRANDE COMÉDIE

CHARLIE CHAPLIN

DANS

LE CHAMPION

VENEZ RIRE ! RIRE ! RIRE !

CHARLIE EST PLUS COMIQUE QUE JAMAIS.

Nous répéterons cette comédie lundi.

NOUVELLE SERIE

TERROR OF THE RANGE

Une des plus belles qui aient passé à St-Hyacinthe.

COMÉDIE DRAMATIQUE EN 5 PARTIES

KIDDER AND KO

Un jeune homme réussit à montrer un crédit de \$10,000 dans un commerce de poissons salés en concurrence avec son père.

Ne manquez pas de voir ce magnifique programme aux prix réguliers.

LUNDI ET MARDI, 18 ET 19 AOUT

LA GRANDE FAVORITE

ALICE JOYCE

DANS

EVERY BODY'S GIRL

Drame superbe et sympathique qui a obtenu de grands succès partout. Florence (Alice Joyce) ainsi que Alla, sa camarade, deux jeunes ouvrières, sont obligées de rencontrer leurs amoureux dans le parc, le propriétaire de la maison où elles demeurent ayant loué le salon, seule place pour recevoir. La pièce abonde en situations dramatiques et finit heureusement pour Florence.

Le 10ième chapitre de la série L'HOMME PUISSANT :

DOUBLE CROSSED

Comédie par WALTER HALL & DON BARCLAY

BOOBS & BUMPS

Lundi nous répéterons la comédie CHARLIE CHAPLIN.

Matinées : Tous les JOURS à 2 heures p.m.

ADMISSIONS : ORCHESTRE 15 CTS, BALCON 10 CTS.

Quelques Sièges Réservés à 20 cents.

QUEBEC

LA CAPITALE AGRICOLE

EXPOSITION PROVINCIALE

LE PLUS GRAND ÉVÈNEMENT ANNUEL DE LA PROVINCE

28 Aout - 1919 - 6 Sept.

LA SEMAINE DU RETOUR A QUÉBEC

"Les Heures de Joie sont arrivées!"

Quels qu'ils soient, jeunes et vieux, et de toutes les classes ont suspendu les travaux quotidiens pour ne pas manquer le grand rendez-vous du

Retour à Québec

A l'occasion du fameux événement annuel.

Les anciens Québécois sont particulièrement les Bienvenus.

